



Unité de Formation par Apprentissage

Lycée Jean Rostand

ROUBAIX

Le métier

Les métiers de l'audiovisuel constituent une famille professionnelle dont les membres travaillent en étroite collaboration. Pour faciliter cette collaboration, ce diplôme assure une formation de base commune sur laquelle s'organisent cinq options. Les techniciens audiovisuels peuvent travailler dans des sociétés de productions audiovisuelles, chez des prestataires de services (postproduction, communication, organisation événementielle) ou auprès d'entreprises de diffusion (chaînes de télévision nationales, régionales, thématiques...).

L'option métiers du son forme notamment des opérateurs de prise de son, des mixeurs et monteurs son, des sonorisateurs, des techniciens d'antenne et des régisseurs son. Au-delà de la prise de son, l'opérateur choisit les éléments sonores existants ou à créer, met en place et règle le matériel, sélectionne les enregistrements conservés et assure le mixage en postproduction. Il peut prendre en charge, outre la prise de son sur les lieux de tournage, la régie son des lieux de spectacle, la prise de son en studio d'enregistrement, la gestion et l'entretien des matériels. Le technicien son possède une bonne connaissance des systèmes numériques et informatiques.

La formation

Formation en 2 ans en alternance UFA/Entreprise.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

Enseignement général : 700 heures pour les 2 ans

Enseignement technologique et professionnel : 700 heures
Epreuves d'examens évaluées en CCF (Contrôle en Cours de Formation) mais aussi en CP (Contrôles Ponctuels).

La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

UFA du Lycée Jean Rostand

361, Grand rue
59100 ROUBAIX

Contactez le Directeur Délégué FTP
Tél. : 03.20.20.59.30

Mail : ufa.rostand@ac-lille.fr

Les conditions d'accès à la formation

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
Etre âgé entre 16 et 25 ans (Dérogation possible)
Etre déclaré(e) apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire).

Etre titulaire d'un des Bac suivants :

- Bac général S série scientifique
- Bac STI2D spécialité innovation technologique et éco-conception
- Bac STI2D spécialité systèmes d'information et numérique

Le rythme de l'alternance

4 semaines en centre de formation,
4 semaines en entreprise

Les débouchés à l'issue de la formation

Les métiers :

- Mixeur, prise de son
- Assistant studio
- Assistant son, régisseur son
- Technicien d'antenne

Poursuites d'études possibles :

- Licence pro activités et techniques de communication spécialité techniques de l'image et du son
- Licence pro électricité et électronique spécialité acoustique et environnement sonore
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité communication, création et intégration numérique
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité nouveaux métiers de la vidéo numérique
- Licence pro techniques et activités de l'image et du son spécialité technologies créatives pour le son et les arts du spectacle